

Procédure d'autorisation de chargement/déchargement avec opération de levage

À compléter par le contremaître/chef de groupe ou son délégué

<input type="checkbox"/> Chargement	Date :	
<input type="checkbox"/> Déchargement	Heure :	Contrat/chantier :
Entreprise de transport :	Accueil du chauffeur reçu le :	
Contenu du charg./déchar. :	Poids :	
	<input type="checkbox"/> Estimé	<input type="checkbox"/> Réel

1. Méthode de travail				3. Équipement utilisé pour le levage								
Méthode de travail relative à l'opération (incluant un plan de levage au besoin Annexe 1) ?		O	N	Est-ce que la qualification de l'opérateur est conforme? Est-ce que la zone de danger est délimitée et respectée? Est-ce que la charte de levage est respectée? Est-ce que les stabilisateurs sont utilisés adéquatement Si non → Plan de levage		O	N					
		O	N			S/O	N					
		O	N			S/O	N					
		O	N			S/O	N					
		Numéro de la méthode :				Plaque signalétique (capacité lisible et respectée) : État des élingues chaînes/ accessoires de levage conforme ?		S/O				
2. Environnement de travail				4. Élingues/chaînes								
Terrain adéquat (pas de pente, égal, sans obstacle, bonne capacité portante)?		O	N	Nom _____ Signature _____				O	N			
		O	N					S/O	N	S/O		
		O	N					S/O	N	S/O		
		O	N			S/O	N	S/O				
		Risque de chute présent lors de l'opération* ?				Indiquer quels éléments sont identiques. Si ils le sont tous, il n'est pas nécessaire de recommencer une fiche.		5. Diffusion des mesures de sécurité mises en place				
Moyen de protection contre les chutes conforme? <input type="checkbox"/> Garde-corps <input type="checkbox"/> Limitation de déplacement <input type="checkbox"/> Harnais de sécurité et liaison antichute		O	N	Heure : _____ : _____ : _____ : _____ : _____ : _____ Lieu O N O N Équipements O N O N Équipe O N O N Matériel O N O N Conditions météo O N O N Mesures de sécurité O N								
		Signaleur nécessaire et conforme (formation et EPI (dossard jaune-vert))?						O	N			
								O	N			
								O	N			
						O	N					
Lignes sous tension à proximité ?				O	N							
Niveau de tension : _____ <input type="checkbox"/> Distances d'approches CNESST respectées Annexe 2 <input type="checkbox"/> Plan de travail (TET-SEC-P-0035 ou TET-SEC-P-0041) <input type="checkbox"/> Régime de travail (Code de sécurité des travaux d'Hydro-Québec)		O	N									
		O	N									
		O	N									
		O	N									
		Limiteur de portée fonctionnel?		O	N							
Si une des cases en rouge est cochée, le chargement/déchargement ne peut être effectué.												
Vérification par Hydro-Québec (Obligatoire avant de procéder)		Selon les informations déclarées ci-haut par l'entrepreneur, le chargement/déchargement est :										
		<input type="checkbox"/> Autorisé	Nom : _____						Date : _____			
		<input type="checkbox"/> Refusé	Signature : _____						Heure : _____			

Vérification par Hydro-Québec (Obligatoire avant de procéder)	Selon les informations déclarées ci-haut par l'entrepreneur, le chargement/déchargement est :										
	<input type="checkbox"/> Autorisé	Nom : _____						Date : _____			
	<input type="checkbox"/> Refusé	Signature : _____						Heure : _____			

Annexe 1 : Plan de levage

Un plan de levage est obligatoire dans les cas suivant :

- Levage de charge maximale : supérieur à 75% de la capacité nominale ;
- Levage impliquant une plate-forme de levage pour le personnel (cage ou panier) ;
- Levage au-dessus des installations lorsqu'il y a danger pour le personnel ;
- La proximité d'autres appareils de levage dans l'axe de rotation de la flèche ou levage à l'aide de plusieurs grue(s) et/ou pont roulant(s) (levage en tandem) ;
- L'opérateur ne peut maintenir un contact visuel avec la charge durant le levage ;
- Levage de plus de cinq (5) tonnes métriques à l'aide d'une grue;

Le plan de levage doit être attesté par un ingénieur, comprendre un schéma détaillé et être disponible sur les lieux de travail.

Annexe 2 : Distances d'approche

Tension kV Entre les phases	CSTC R.4 art 5.2.1
Moins de 125	3 m / 118 pouces
125 à 250	5 m / 197 pouces
250 à 550	8 m / 315 pouces
Plus de 550	12 m / 473 pouces

En cas de non respect des distances d'approches du *Code de sécurité pour les travaux de construction*, appliquer les encadrements sur le plan de travail :

- Poste (TET-SEC-P-0035)
- Ligne (TET-SEC-P-0041)

En cas de non respect des distances d'approche d'Hydro-Québec, appliquez le *Code de sécurité des travaux d'Hydro-Québec*.

INFO-SÉCURITÉ

2018-06

OBJET : MANUTENTION ET LEVAGE DE CHARGES SUR LES CHANTIERS D'HQIESP

Suite à plusieurs questionnements concernant l'utilisation, sur les chantiers de construction, de chargeuses sur roues munies de fourches pour la manutention et le levage de charges, voici la position adoptée par HQIESP.

Après consultations de différents intervenants, notre interprétation des articles 3.10.3.2 et 3.10.3.3 du code de sécurité pour les travaux de construction est en accord avec la position retenue par la plupart des grands chantiers :

1

Levage

L'utilisation d'une chargeuse sur roues à des fins de levage est interdite sauf pour réaliser des travaux d'égouts, d'aqueducs, de ponceaux ou de sautage.

Note : Il y a levage dès que des accessoires de levage comprenant des élingues, chaînes, câbles métalliques, manilles, potence, chèvre, etc. sont utilisés pour soulever, descendre ou placer une charge.

2

Manutention

Pour des raisons de sécurité, la manutention de charges à l'aide d'une chargeuse sur roues, munie de fourches conçues par le fabricant, peut être effectuée.

Pour une manutention qui a pour but principal de déplacer une charge sur un plan horizontal, une méthode générale doit être élaborée. Tout autre type de manutention devra faire l'objet d'une méthode de travail spécifique préalablement acceptée par Hydro-Québec. Pour le chargement ou déchargement de fardier, le formulaire EQ-6040-ME02-F31 doit être utilisé.

Les équipements servant à maintenir en place ou à empêcher le déplacement de charge, lors de l'opération de manutention, font partie des systèmes d'arrimage (par exemple : tendeur à cliquet, sangles, etc.).

